



COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN DE LA VOUGE

Secrétariat technique et administratif :
Syndicat du Bassin versant de la Vouge
25 avenue de la gare
21220 GEVREY-CHAMBERTIN

Réunion du 8 novembre 2011 à 14 h 30
GEVREY CHAMBERTIN

COMPTE-RENDU 2011-17

Convocation du 25 octobre 2011

Etaient présents :

↳ **du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :**

Mesdames Emmanuelle COINT (EPTB Saône Doubs)

Catherine LANTERNE (Izeure)

Messieurs Guy CASSIERE (Saint Bernard)

Max CHARLES (Gilly les Cîteaux)

Gilles CARRE (Couchey)

Jean Claude ROBERT (Communauté de communes de Gevrey-Chambertin)

Yves GELIN (Syndicat du bassin versant de la Vouge)

André DALLER (Communauté de communes du Sud Dijonnais)

Michel BEAUNEE (SIE de la Région de Seurre)

Maurice VACHET (Syndicat du bassin versant de la Vouge)

↳ **du collège des représentants des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :**

Messieurs Pierre COQUILLET (Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or)

Denis BERTHAUT (Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or)

Jean François COLLARDOT (Syndicat des Irrigants de Côte d'Or)

Georges GRENIER (CCI de Dijon)

↳ **du collège des représentants de l'Etat et des Etablissements Publics :**

Mesdames Evelyne MORI (Préfecture de Côte d'Or)
Paul André RUBOD (DDT de Côte d'Or)
Christel L'HUILLIER (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse)
Carole SIMONOT (Agence Régionale de Santé)
Messieurs Marc PHILIPPE (DREAL de Bourgogne)
Gilles MARACHE (ONEMA)
Stéphane LAHAYE (Base aérienne 102)

↳ **Etaient excusés :**

Messieurs Roger GANEE (Conseil Général de Côte d'Or)
Hubert POULLOT (Saint Philibert) - Mandat à M. DALLER
Rémy MARPEAUX (Magny les Aubigny)
Maurice CHEVALLIER (SIE de Vosne-Romanée)
Eric GRUER (FDPPMA de la Côte d'Or)
Noël CHAFFONGEAND (CLAPEN de Côte d'Or)
Alain HERR (Voies Navigables de France)

↳ **Etaient absents :**

Messieurs Stéphane WOYNAROSKI (Conseil Régional de Bourgogne)
Denis THOMAS (Conseil Général de Côte d'Or)
Daniel SAUVAIN (Echigey)
Camille MAILLOTTE (Marliens)
Pierre MENU (SIE de Brazey en Plaine)
Jean-Louis AUBERTIN (Communauté de Communes de la Plaine)
Christophe ALLEXANT (ASA de Saulon la Chapelle)
Sébastien MEUNIER (SNCF)
Cyril CHASSAGNARD (CGE)
Jacques POUETTE (UFC de Côte d'Or)
Frère Michel (Abbaye de Cîteaux)

Invités : Mesdames Hélène MOUCADEAU (DDT de Côte d'Or), Laure LEYSEN (Conseil Général de Côte d'Or), EBRARD Gaëlle (CA Grand Dijon), Laure OHLEYER (Chambre d'Agriculture de Côte d'Or), Messieurs Paul BERTHIOT (SIE de la Râcle), Marc FORET (EPTB Saône Doubs), Thierry MARGUET (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse), Didier DALANCON (Conseil Régional de Bourgogne), Pascal FENART (Hydrofisis), CHAZOT Sébastien (BRL), GIRARD Olivier (CA Grand Dijon), Nicolas BOILLIN, Antoine LEFRANCQ et Edouard LANIER (Syndicat du Bassin versant de la Vouge), VALENTIN Jocelyn (Inter CLE - Syndicat du Bassin versant de la Vouge).

ORDRE DU JOUR : Réunion plénière N° 17 de la commission locale de l'eau

- ⇒ Etudes Volumes Prélevables Nappe de Dijon Sud et Bassin versant de la Vouge
 - Adoption des phases 3bis, 4 et 5 de la Nappe de Dijon Sud
 - Adoption de la phase 5 du BV Vouge
 - Bilan des phases 6 de la Nappe de Dijon Sud et du BV Vouge
 - Débat
- ⇒ Révision du SAGE
 - Présentation d'un additif à l'Etat des Lieux adopté le 5 mai 2011
 - Orientations stratégiques
- ⇒ Affaires et Questions diverses

1) Mot d'accueil

M. ROBERT, maire - conseiller général de Gevrey Chambertin, présente sa commune et invite les membres de la CLE à partager le verre de l'amitié à l'issue de la réunion.

2) Etudes Volumes Prélevables Nappe de Dijon Sud et Bassin versant de la Vouge

Le Président explique que les conclusions des deux études volumes prélevables ne sont pas une fin en soit, au contraire elles préfigurent de discussions prochaines sur la répartition des volumes par masses d'eau et usages. Ces prochaines discussions se baseront bien évidemment sur les résultats présentés par les deux bureaux d'études missionnés sur le sujet, mais elles permettront d'adapter les volumes avec les besoins économiques de chaque usage. Ces échanges se feront en bureau puis en CLE au cours des prochaines semaines. Les volumes, une fois adoptés, seront intégrés au SAGE en cours de révision.

Le Président donne la parole à M. BOILLIN, qui rappelle les principales étapes des EVP qui ont précédé la présentation finale de ce jour :

- La nappe de Dijon Sud et le BV de la Vouge ont été respectivement reconnus comme ZRE le 20 décembre 2005 et le 25 juin 2010,
- Les phases 1 et 2, des deux EVP ont été validées en CLE, le 13 octobre 2010,
- Les phases 3 de la Vouge, de la Bièvre et de la Nappe de Dijon Sud et 4 du bassin de la Vouge ont été validées en CLE du 5 mai 2011,
- Ce jour, les phases 3bis, 4 et 5 de la Nappe de Dijon Sud et 5 du BV Vouge ainsi que le bilan des phases 6 de la Nappe de Dijon Sud et du BV Vouge seront présentés puis débattues,
- Par la suite, deux réunions de bureaux de CLE puis une CLE (17 janvier 2012) devraient permettre de valider définitivement les VP.

Le Président rappelle que tous les documents ont été transmis [par voie électronique] aux membres de la CLE et des comités de pilotage. Un débat sera ouvert à l'issue des présentations. Il transmet la parole à M. FENART, du cabinet HYDROFIS, et M. CHAZOT, du bureau d'étude BRLi, afin qu'ils présentent les conclusions de leur travail.

Après un rapide retour sur les phases précédentes, ils présentent les conclusions suivantes :

- Pour la nappe de Dijon Sud :
 - Selon l'hypothèse d'un DMB de 170 l/s (8 années sur 10), un prélèvement global annuel de **7 Mm³** est possible sous réserve de la répartition suivante :

- 6.4 Mm³ pour l'AEP (dont 3.6 Mm³ pour le champ captant des Gorgets) et une répartition, entre les autres prélèvements, similaire à ce qui est fait actuellement,
- 0.3 Mm³ pour l'industrie,
- 0.3 Mm³ pour l'irrigation dont 100 000 m³ à répartir sur les 4 mois d'été
- o **NB : les prélèvements totaux de 2008 ont été de 5.8 Mm³**
- o Pour connaître (prévoir !) le risque de baisse significative des débits de la Cent Fonts en été, aucun indicateur univoque n'est déterminé ; toutefois si au 1^{er} mai le niveau piézométrique du site « Gendarmerie » est inférieur à 233 m NGF, il est probable que l'étiage estivale soit sévère. Dans ce cas, il serait intéressant de mettre en place (dès cette date) une vigilance accrue sur la station hydrométrique de Saulon la Rue. Pour la nappe profonde, aucun indicateur spécifique n'est proposé ; la variation sur le piézomètre de Gendarmerie caractérise également l'évolution sur la nappe profonde,
- o Enfin, sur l'approche de la détermination d'une zone de ressource stratégique sur la nappe, M. FENART explique qu'il n'y a pas de secteur isolé qui permettrait de mettre en place une protection efficace de la ressource. Paradoxalement, le secteur le moins à risque se situe sous Chenôve (zone la plus urbanisée). Dans tous les cas, la satisfaction des besoins quantitatifs sera « limite » dans 10 ans dans l'hypothèse de la reconquête de la qualité de la nappe. Dans une décennie (sous réserve de conserver le débit de 170 l/s de la Cent Fonts), M. FENART explique qu'il faudra vraisemblablement nécessaire de réfléchir à d'autres ressources (Bièvre ou Karst) pour subvenir aux besoins. Ces hypothèses supposent au préalable **l'amélioration des rendements des réseaux et une baisse de la consommation par habitant, sans quoi le déficit quantitatif se fera avant 10 ans.**
- Pour le bassin de la Vouge, M. CHAZOT insiste sur le fait que les conclusions de l'EVP sont un outil d'aide à la décision pour les acteurs du bassin et qu'elles ne sauraient être des propositions « figées ».
 - o Pour la Cent Fonts (exutoire de la nappe de Dijon Sud), il ne revient pas sur les conclusions de M. FENART, mais insiste sur un aspect extrêmement important de la démarche, qui suppose que tout prélèvement **en nappe** n'a pas la même conséquence sur la rivière que les **prélèvements directs**. Traduction faite, pour un même volume prélevé, la baisse de débit de la Cent Fonts est trois fois plus forte (estimation) si le pompage se fait en rivière par rapport à celui réalisé dans la nappe. Les hypothèses de volumes globaux (7 Mm³) du modèle hydrogéologique supposent **uniquement des prélèvements en nappe,**
 - o Pour la Bièvre : il reste des marges de manœuvre en été si l'on considère les prélèvements de 2009 ; mais pas pour ceux de 2006. Le stockage hivernal pour l'irrigation serait intéressant,
 - o Pour la Varaude : idem que sur la Bièvre, néanmoins il faudra nécessairement un apport de **80l/s de Cent Fonts** pour permettre des prélèvements estivaux,
 - o Pour la Vouge à Villebichot, la situation théorique ne permet aucun prélèvement entre août et septembre,
 - o Pour la Vouge à Magny les Aubigny, comme pour la Bièvre la situation n'est pas critique en été.
 - o En conclusion, M. CHAZOT explique que le stockage hivernal pour les besoins de l'irrigation serait à double titre intéressant :
 - augmentation du débit et, son corollaire, amélioration du milieu,
 - sécurisation des productions au-delà des 8 années sur 10,

- Il précise également que pour l'atteinte du bon état des rivières du bassin, des actions structurantes sur l'amélioration de la **morphologie et de la qualité physico-chimique des cours d'eau** doivent être engagées.

Un débat s'engage :

- M. FENART explique que nos connaissances actuelles ne permettent pas de reconnaître la nappe profonde au-delà de la forêt de Cîteaux ; seuls des forages « aléatoires » permettraient de savoir ce qu'elle devient au-delà,
- M. MARGUET insiste sur le fait que la nappe profonde n'a pas de potentiel quantitatif important,
- M. COQUILLET est surpris d'apprendre que le site privilégié de conservation de la qualité de la nappe se situe en amont,
- M. FENART explique que ceci s'explique d'une part par le fait que ce site correspond à l'entrée du système (arrivée d'eau de l'Ouche, du karst et de l'impluvium) et d'autre part que les contaminations moins nombreuses et par le fait leurs dilutions plus importantes,
- M. ROBERT s'interroge sur les variations climatiques à venir,
- M. FENART explique que les éléments scientifiques de qualité ne sont pas disponibles actuellement pour la traduction dans l'étude, toutefois il est certain que les hypothèses d'invariance climatique sont fausses. Dès que la connaissance sur les effets du changement climatique sur les ressources sera affinée, les VP seront à revoir,
- Mme SIMONOT demande une explication sur le volume proposé à l'industrie et sur les conséquences pour l'AEP,
- M. FENART explique que pour l'industrie, cette détermination s'est basée sur le volume historique le plus haut connu, quand à l'AEP, il insiste sur une nécessaire remise à plat des autorisations actuelles (+11 Mm³) ; néanmoins, il répète que des arbitrages ultérieurs en CLE permettront de valider définitivement les volumes disponibles sur la nappe de Dijon Sud,,
- M. VALENTIN explique qu'une réunion de l'Inter CLE se tiendra le 25 novembre afin de définir les volumes sur la nappe et sa répartition par usages ; ces volumes seront repris dans le SAGE de la Vouge,
- M. BOILLIN insiste sur l'apport nécessaire de la Cent Fonts (80 l/s) à la Varaude, sans quoi il n'y aurait pas de volume disponible en été sur ce bassin,
- M. COQUILLET note que l'agriculture doit s'engager dans une démarche de stockage sur le bassin afin de s'assurer d'une visibilité des productions agricoles à moyen et long terme,
- M. VACHET conclut en rappelant que la définition des VP se fera en bureau puis en CLE et nécessite un investissement important de ses membres.

3) Révision du SAGE

a) Etat de Lieux

Le Président rappelle l'état des lieux et ses annexes cartographiques ont été adoptés lors de la CLE du 5 mai 2011. Il explique que suite à l'acquisition de données nouvelles au cours de l'année (ZH et analyse de l'assainissement collectif 2010), un additif a été transmis avec la convocation de ce jour. Il demande à M. BOILLIN de présenter synthétiquement les informations complémentaires à apporter à la réflexion de la CLE. Après un large tour de table, l'additif à l'état des lieux est adopté unanimement ; il sera téléchargeable sur le site internet du bassin : www.bassinvouge.com.

b) Orientations stratégiques

Le Président explique, que le 23 mai 2011, avoir interrogé le comité de bassin afin de savoir si dans le cadre de la révision du SAGE de la Vouge, il était nécessaire de passer devant le comité d'agrément afin de présenter la stratégie. Une réponse positive lui a été fournie le 24 octobre. Dans ce cadre, il propose d'engager sa rédaction, pour une présentation en comité d'agrément le 5 avril 2012. Ceci suppose une approbation en CLE le 17 janvier 2012.

Le document présentant la stratégie du SAGE devra comporter :

- La synthèse de l'état des lieux du BV,
- Les enjeux majeurs [et secondaires] du BV,
- Les Objectifs Généraux et (dans les grandes lignes) les dispositions qui seront prises dans le SAGE,
- L'articulation entre le futur SAGE et le SDAGE.

Après un tour de table, le calendrier est validé et il est acté que le bureau de CLE sera l'organe en charge de la rédaction du document (réunions du 15 novembre et 13 décembre 2011).

4) Affaires et Questions diverses

a) Pluviométrie 2011

M. BOILLIN explique que la situation pluviométrique de l'année 2011 (497.7 mm au lieu 611.5 mm en moy.) a été très particulière, notamment par la succession de 3 phases bien distinctes :

- Janvier - Juin : - 45 % / moyenne
- Juillet et Août : + 80 % / moyenne
- Septembre et Octobre : - 35 % / moyenne

Il illustre son propos par la chronique des débits sur les 4 stations hydrométriques du bassin (2 DREAL et 2 SBV). Il fait le parallèle avec le résultat des études volumes prélevables présentées précédemment et explique qu'une gestion efficace des volumes par territoire se base obligatoirement par l'acquisition de données en temps réel. Les courbes présentées montrent très nettement la différence existant entre la Cent Fonts, et sa nappe au potentiel inertiel marqué, avec les autres cours d'eau soumis plus directement aux conditions pluviométriques.

b) Installations sur le bassin de la Vouge - emprise de la nappe de Dijon Sud

- Le Président explique son courroux sur l'installation d'entreprises sur le périmètre du bassin et au droit de la nappe de Dijon Sud, sans que la CLE de la Vouge, ni l'Inter CLE n'aient été associées aux dossiers. Il rappelle les termes de son courrier du 19 octobre à Madame la Préfète et pense que si cela devait se renouveler, il prendrait les décisions qui s'imposent. Il précise être dans l'attente d'une réponse de la Préfecture pour connaître les suites à donner sur ces points,
- M. COQUILLET explique que sur ces dossiers, la communauté de communes du Sud Dijonnais s'est prononcé défavorablement et soutient la position du Président de la CLE,
- M. MORI rappelle les procédures légales mais comprend néanmoins l'agacement de la CLE.

c) Questions diverses

- M. BOILLIN explique que conformément à la délibération de la CLE de la Vouge du 5 mai 2011, le SBV s'est engagé pour l'acquisition de près de 8 ha de terrain, situé à Izeure, de la zone humide de la Noire Potte,
- M CHARLES explique son inquiétude sur la prolifération de plantes aquatiques dans Gilly les Cîteaux et du risque de débordement qui s'en suit,
- M. BOILLIN rappelle que la Vouge en aval de Gilly les Cîteaux n'est plus dans un état morphologique naturel (sur-largeur, absence de ripisylve, ...) et explique que la présence

d'herbes n'est pas responsable de la montée des eaux au contraire des ouvrages (ponts, moulins). A l'image de ce que le SBV a entrepris à Vougeot, pour réduire le risque de prolifération d'algues, il faudrait que la morphologie du cours d'eau soit en rapport avec son débit d'étiage.

L'ordre du jour étant épuisé à 17 H 00, Monsieur Maurice VACHET remercie l'ensemble des membres de la commission de leur présence. Il clôt la réunion et invite les membres à partager le verre de l'amitié offert par la commune de Gevrey Chambertin.

Le représentant du SBV.
Secrétaire et animateur de la CLE

Le Président de la CLE

N. BOILLIN

M. VACHET